



VERS UNE RÉPONSE STRATÉGIQUE DE L'OCDE À L'APPUI DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document de consultation

Février 2016

La présente note expose la réflexion, encore en cours, consacrée à la réponse de l'OCDE à l'appui des objectifs de développement durable (ODD). Ce texte a été circulé en janvier 2016 [C(2016)4] et a fait l'objet d'une discussion par le Conseil de l'OCDE. Il est partagé avec d'autres parties prenantes pour leurs commentaires.

Cette note se scinde en deux parties : dans la Partie I est présenté un rappel des éléments justifiant une réponse de l'OCDE à l'appui des ODD. La Partie II prend la forme d'un avant-projet de « Plan d'action », qui sera exposé au cours de la Réunion du Conseil au niveau des Ministres de 2016 (les 1 et 2 juin), conformément au mandat donné par les Ministres lors de la RCM de 2015. En annexe au présent document figurent des exemples de progrès accomplis à ce jour pour adapter les outils de l'OCDE au Programme à l'horizon 2030.

I. UNE RÉPONSE STRATÉGIQUE : À QUOI, DE LA PART DE QUI ET À QUEL MOMENT ?

Rappel

1. L'OCDE s'associe depuis longtemps aux principaux processus de l'ONU consacrés au développement et au bien-être humains, au financement du développement, à la durabilité environnementale et au changement climatique. La convergence de ces priorités après le Sommet Rio+20, l'élaboration des objectifs de développement durable (ODD) et l'adoption d'un accord universel sur le climat sont encourageants. L'OCDE a contribué à donner corps à la vision et au programme pour l'après-2015 par les travaux qu'elle mène, notamment dans le cadre de sa Stratégie pour le développement [C/MIN(2012)6]. L'organisation examine désormais de quelle manière favoriser au mieux la mise en œuvre du *Programme de développement durable à l'horizon 2030* adopté par les Nations Unies en septembre 2015¹.

2. Lors de la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres (RCM) de 2015, les Ministres ont fait le point sur les délibérations en cours à l'échelon international consacrées au programme pour l'après-2015, et ont recensé – de manière préliminaire – certaines des implications de ce nouveau programme, ainsi que les atouts de l'OCDE qui pourraient favoriser la mise en œuvre des ODD. Ont fait partie de ces consultations une cartographie des instruments d'action de l'OCDE se rapportant aux 17 ODD, ainsi que l'examen de l'avantage comparatif de l'Organisation et de sa valeur ajoutée [C/MIN(2015)13]. Les Ministres ont « réaffirm[é] [leur] engagement à promouvoir la contribution [de l'OCDE] à la réussite du programme pour l'après-2015. » Ils ont en outre « salu[é] la préparation d'une réponse stratégique pour guider le soutien apporté par l'OCDE aux ODD, » [Projet de conclusions politiques de la RCM 2015 – C/MIN(2015)14, paragraphe 14].

3. Maintenant que le Programme à l'horizon 2030 a été adopté et que la COP21 a pris fin, le moment est venu d'engager la consultation sur la réponse stratégique de l'OCDE.

Qu'entendons-nous par « réponse stratégique » ?

4. Les délibérations sur les ODD qui se sont tenues à l'OCDE ont déjà mis en évidence la très large portée de ces 17 objectifs et la pertinence des outils, instruments, données d'observation et plateformes de dialogue de l'Organisation couvrant toutes sortes de domaines thématiques. De fait, très rares sont les travaux de fond menés par l'OCDE n'ayant, d'une manière ou d'une autre, *aucun* lien avec le programme que forment ces objectifs.

5. Il est proposé que la réponse stratégique qui sera présentée aux Ministres en 2016 prenne la forme d'un « Plan d'action » succinct et synthétique de l'OCDE exposant ce que l'Organisation fera de plus – ou fera différemment – pour répondre aux exigences du Programme à l'horizon 2030. On trouvera dans la Partie II de la présente note un avant-projet de ce Plan d'action. Il y est proposé que les participants réfléchissent aux éléments susceptibles de composer une vision, à une liste succincte de domaines d'action et aux résultats qui en sont attendus en priorité.

6. Le but est de déterminer selon quelles modalités les initiatives déjà en place de l'OCDE pourraient être adaptées de façon à mieux favoriser la réalisation des ODD, sans dupliquer des outils ou stratégies existants, mais plutôt en contribuant à les améliorer encore.

1. *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030* est la note issue du Sommet de l'ONU en vue de l'adoption du programme pour l'après-2015, entériné par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015 (résolution A/RES/70/1).

Un Plan d'action de l'OCDE : de la part de qui et pour qui ?

7. Le Plan d'action est axé sur les travaux menés par l'OCDE, en tant qu'Organisation, pour aider les pays Membres et Partenaires à mettre en œuvre les ODD. Il n'est pas conçu pour servir de plan d'action aux pays eux-mêmes, qui devront mettre au point leur propre plan à l'échelon national. Le Plan d'action de l'OCDE relatif aux ODD n'a pas lieu de déboucher sur de nouveaux programmes ou projets de grande ampleur. Il est plutôt censé s'appuyer largement sur les travaux existants menés avec les Membres, ainsi qu'avec plus d'une centaine de pays Partenaires.

8. Si on les dit généralement liés aux Objectifs du millénaire pour le développement, les ODD ont une portée bien plus importante, tenant compte de l'ampleur des risques systémiques et de l'importance de la durabilité sous tous ses aspects – économiques, environnementaux, sociaux et politiques. Point essentiel, les ODD sont des objectifs universels – adoptés par tous les pays afin d'être mis en œuvre par chacun d'eux. De ce fait, le soutien apporté par l'OCDE à leur réalisation doit englober les travaux du Pôle développement de l'OCDE – tout en allant bien au-delà. En d'autres termes, le Plan d'action devrait permettre de formuler ce que l'OCDE entreprendra pour aider les pays à tous les stades de développement à atteindre les ODD.

9. Il importera de faire preuve de pragmatisme et de souplesse. Les premiers débats avec les pays Membres ont mis en relief la complexité du programme des ODD. Cela n'a plus aucun sens de dire que les ODD n'ont de rapport qu'avec les travaux menés par l'OCDE avec les pays en développement, car leur réalisation dans ces pays dépendra souvent des efforts déployés dans et par les pays de l'OCDE. Ainsi, le traitement de problèmes comme les modes de consommation et de production non durables, la rareté de l'eau, le changement climatique et la biodiversité dépendra des mesures prises par tous les pays. De la même façon, il est admis que le creusement des inégalités constitue un risque pour la stabilité de la croissance partout dans le monde et peut avoir des effets d'entraînement dans une économie mondiale fortement interconnectée.

10. Il importera, parallèlement, de continuer à porter attention aux besoins particuliers des pays en développement en vue d'éradiquer l'extrême pauvreté. Pour cela, il conviendrait notamment de poursuivre les efforts dans le domaine de la coopération pour le développement, ainsi que les actions visant à mieux tirer parti des compétences et des relations du Pôle développement de l'OCDE. La Stratégie de l'OCDE pour le développement a permis à l'Organisation dans son ensemble de se mobiliser en faveur du développement, et la proposition de Plan d'action relatif aux ODD, tout en s'appuyant sur ces réalisations, devrait aller encore plus loin en ce sens.

II. AVANT-PROJET DE PLAN D’ACTION DE L’OCDE RELATIF AUX ODD

Préambule/Introduction

11. Depuis le tournant du siècle, le monde a été marqué par des avancées importantes du développement humain. L’extrême pauvreté a été divisée par deux, les connaissances de base des jeunes ont atteint un niveau sans précédent et la mortalité infantile a reculé de plus de 50 %. En dépit de ces réalisations et de nombreuses autres encore, des difficultés importantes subsistent. Il faut faire encore plus pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes. Il est en outre impératif de traiter les séquelles laissées par la pire crise économique et financière de l’histoire récente, prendre en compte les conséquences des migrations et gérer la crise actuelle des réfugiés. Nous devons continuer à porter notre réflexion au-delà des indicateurs économiques du progrès au sens strict pour tenir compte de tous les aspects du bien-être et du développement durable. Il faut parvenir à réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre afin de préserver la planète pour les générations futures.

12. Nous ne pourrons parvenir à partager la prospérité et à assumer nos responsabilités intergénérationnelles que par un partenariat collaboratif associant tous les pays et toutes les parties prenantes. C’est le constat énoncé dans le *Programme de développement durable à l’horizon 2030* qui constitue un cadre universel utile pour renforcer l’action collective au service d’objectifs communs. Les Objectifs de développement durable (ODD) se démarquent de la conception « Nord-Sud » dépassée du progrès mondial, et constituent plutôt un programme utile à tous les pays, quel que soit leur stade de développement.

13. De saines politiques publiques fondées sur des observations concrètes – et mises en œuvre avec efficacité – seront essentielles à la réalisation des ODD. L’OCDE coopère déjà avec ses Membres ou Partenaires dans nombre des domaines couverts par les objectifs pour produire des données, recenser de bonnes pratiques, élaborer des normes et contribuer à concevoir et à faire respecter des mesures d’action publique. Ce Plan d’action expose les éléments au moyen desquels l’Organisation poursuivra sa transformation pour mieux aider les Membres et la communauté internationale à atteindre les ODD.

Vision pour la contribution de l’OCDE aux ODD

14. L’OCDE se félicite du solide consensus international en faveur du Programme à l’horizon 2030. Les 17 objectifs et les 169 cibles offrent une vision du monde dans lequel nous aspirons à vivre dans 15 ans. Pour servir la réalisation de cette vision mondiale, l’OCDE :

- *soutiendra les pays à mesure qu’ils détermineront la situation où ils se trouvent par rapport aux ODD, celle où ils devront se trouver, et leur proposera, pour y parvenir, des trajectoires viables fondées sur des données d’observation.* De la sorte, l’OCDE contribuera largement au « GPS » (« système mondial de radiorepérage ») dont la communauté internationale aura besoin pour atteindre les ODD.
- *réaffirmera son rôle de source éminente de compétences, de bonnes pratiques et de normes* dans les domaines économique, social et environnemental de l’action publique en rapport avec les ODD.
- *favorisera une « course vers l’excellence » visant une amélioration des politiques publiques* en recourant à des approches qui lui sont spécifiques (comme les examens par les pairs et

l'apprentissage mutuel ; les exercices de suivi et les rapports statistiques ; le dialogue sur les politiques à suivre ou encore les normes juridiques non contraignantes).

Déterminer les atouts de l'OCDE s'agissant du programme à l'horizon 2030

15. Les consultations menées à ce jour ont permis de déterminer les domaines dans lesquels l'OCDE possède une expertise particulière qui pourrait être mise à profit pour soutenir le Programme à l'horizon 2030². En font partie :

- **La mesure du progrès économique, social et environnemental** à l'aide d'indicateurs ne se limitant pas au PIB (et rendant compte, par exemple, du bien-être multidimensionnel) et les mesures visant à faciliter les comparaisons entre les pays et au sein des pays. Dans plusieurs domaines se rapportant aux ODD, l'OCDE produit elle-même des indicateurs internationalement reconnus (comme ses données sur l'aide publique au développement) ou procurera des données à ses Membres et aux pays Partenaires dans le cadre de ses initiatives mondiales de production d'informations (comme ses données sur l'éducation provenant du PISA, du PIAAC et de TALIS). L'OCDE continuera en outre à faire progresser ses travaux statistiques dans les domaines où des déficits de données subsistent.
- **La production de données d'observation solides et la formulation de recommandations sur les biens et les « maux » publics mondiaux**, ainsi que sur les efforts déployés par les différents pays à cet égard, en mettant l'accent sur les pays de l'OCDE et les Partenaires clés. L'OCDE utilisera à cette fin des analyses et publications récentes consacrées, par exemple, aux politiques climatiques, au financement du développement, à la corruption transnationale, au trafic d'êtres humains, à la conduite responsable des entreprises et à la transparence budgétaire.
- **La mesure et l'amélioration du financement du développement** en aidant les États à mobiliser une vaste palette de ressources financières (impôts, investissements étrangers et intérieurs, envois de fonds des travailleurs, aide et activités philanthropiques).
- **Le renforcement de la cohérence des politiques publiques et des institutions**, en repérant les interactions, les arbitrages et les synergies entre les domaines économique, social et environnemental et en tenant compte des effets transnationaux et intergénérationnels. L'initiative « NAEC » (Nouvelles approches face aux défis économiques) a analysé en profondeur les complémentarités et les arbitrages entre les différents objectifs en matière de politique publique, et a équipé l'Organisation d'une approche intégrée et multidisciplinaire pour soutenir le progrès mondial.
- **Le dépassement des cloisonnements intellectuels et stratégiques en vue d'effectuer des diagnostics intégrés et de procurer une aide à la formulation des politiques publiques** tant aux pays Membres qu'aux pays Partenaires (par exemple au moyen des Études économiques, des Évaluations économiques, des Examens multidimensionnels par pays, ainsi que d'une initiative pilote à l'appui des stratégies nationales de développement durable).

2. La Réunion des Membres du Conseil sur le développement, tenue en 2015, [voir [C\(2015\)10](#)], ainsi que les consultations menées à titre de préparation et au cours de la RCM de 2015 [résumées dans le document [C/MIN\(2015\)13](#)] font partie des discussions qui ont eu lieu consacrées aux atouts et à l'expertise de l'OCDE. Certains comités ont également examiné cette question dans plusieurs domaines donnés, de même que le Groupe de travail informel sur la Stratégie pour le développement. Les pays Membres et Partenaires sont invités à continuer à faire part de leurs commentaires à ce sujet.

- **Les mesures prises pour faciliter l'échange de connaissances** entre les pays dans le cadre de forums mondiaux, de groupes d'experts, de mécanismes d'examen par les pairs et de partenariats ouverts.
- **Le soutien à des initiatives et partenariats sectoriels**, dont certains sont en train d'être spécialement adaptés pour aider une plus grande diversité de pays à atteindre certains objectifs particuliers et leur permettre de renforcer leurs capacités (comme PISA pour le développement, Inspecteurs des impôts sans frontières, le Cadre d'action pour l'investissement ou le partenariat PARIS21, qui contribue au renforcement des capacités statistiques des pays en développement).

16. La couverture des bases de données et des connaissances de l'OCDE est variable selon les pays et les régions, et continue à s'étendre. Dans de nombreux domaines de l'action publique, l'expertise de l'Organisation concerne encore principalement les pays de l'OCDE et les Partenaires clés. Néanmoins, nombre d'initiatives particulières génèrent désormais des données sur un nombre bien plus important de pays³. La participation aux travaux du Centre de développement, et aux Comités, forums mondiaux et programmes régionaux ne cesse également de s'amplifier. L'expertise de l'OCDE s'agissant de la focalisation sur certains pays/certaines régions est très variable selon les domaines de l'action publique. Les données relatives aux progrès accomplis à l'échelon infranational recèlent également des potentialités (362 régions sont ainsi couvertes par les statistiques de l'OCDE sur le bien-être régional).

17. La singularité de l'OCDE tient en partie au fait que son action et son mandat principal sont axés sur l'action publique. À la différence d'autres composantes du système multilatéral, l'Organisation ne participe pas à des financements de projets et de programmes et son soutien aux pays n'obéit à aucun principe de conditionnalité. Un petit nombre d'instruments de l'OCDE sont juridiquement contraignants, et l'Organisation encourage plutôt les progrès en faisant appel à des mécanismes favorisant l'apprentissage mutuel et la reddition de comptes. Cette formule s'avère fructueuse pour tester des idées en vue de favoriser des approches innovantes pour l'action publique.

Quatre domaines d'action

18. L'Organisation dans son ensemble se mobilisera en vue de mettre en œuvre les efforts déployés pour faire advenir la vision évoquée ci-dessus, tout en mettant à profit l'expertise et les capacités existantes de l'OCDE. Des consultations précédentes ont permis de recenser quatre grands domaines d'action, détaillés ci-après.

Domaine d'action 1 : Appréhender le programme de travail de l'OCDE et les stratégies existantes de l'OCDE dans l'optique des ODD

19. Les ODD constituent une composante importante du « contexte » dans lequel les travaux de l'OCDE sont menés. Cette évolution du cadre international de l'action publique doit transparaître dans l'évolution des programmes de travail des Comités de l'OCDE. Les efforts visant à intégrer les ODD dans les travaux de l'Organisation conduiront en outre à repenser les stratégies thématiques existantes (comme la stratégie pour l'innovation, la stratégie pour les compétences, la stratégie pour la croissance verte) pour qu'elles tiennent compte de ces objectifs afin d'assurer, s'il y a lieu, qu'elles en favorisent la réalisation.

³ À savoir, par exemple, plus de 70 pays dans le cas du PISA ; quelque 70 pays couverts par les données sur la Réglementation des marchés de produits ; plus de 50 pays s'agissant des statistiques de recettes ; quelque 44 pays dans le domaine des politiques d'atténuation du changement climatique ; 41 pays dans le cadre des mesures de lutte contre la corruption transnationale et 46 pays dans le domaine de la conduite responsable des entreprises.

20. Actions spécifiques :

- Encourager tous les Comités à évaluer leur contribution à la mise en œuvre et à l'examen des ODD, mieux faire connaître ces objectifs et déterminer l'ampleur des efforts supplémentaires à fournir à cet égard.
- Intégrer progressivement le cadre ODD dans les examens de l'OCDE (comme les travaux du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (Comité EDR), les perspectives économiques, les examens environnementaux, les perspectives de l'énergie, les examens des politiques de l'investissement menés par l'OCDE).
- Poursuivre et approfondir les efforts visant à adapter les outils de l'OCDE aux besoins des pays en développement à faibles capacités, notamment les pays en situation de fragilité (comme PISA pour le développement ; les mesures BEPS).

Domaine d'action 2 : Développer la base de données d'observation afin d'évaluer les progrès accomplis au regard des ODD, pour en favoriser un suivi à l'échelon international

21. L'OCDE dispose déjà d'une grande quantité de données – tant quantitatives que qualitatives – qui pourraient être présentées et analysées de manière à accroître leur valeur et à contribuer aux actions de suivi internationales et régionales. Les efforts en ce sens doivent notamment viser à évaluer le degré de préparation des pays de l'OCDE par rapport aux ODD, à vérifier de quelle manière les politiques des différents pays favorisent ou entravent la réalisation des ODD à l'échelon mondial et à permettre d'assurer un suivi des progrès accomplis au regard des ODD dans les pays de l'OCDE.

22. Actions spécifiques :

- Étudier la possibilité de lancer une publication de l'OCDE analysant les efforts déployés par les Membres et mettant particulièrement l'accent sur les biens publics mondiaux et les problèmes systémiques – autrement dit posant la question de savoir comment les pays de l'OCDE favorisent ou entravent la réalisation des ODD à l'échelon international. Ce rapport pourrait rassembler les données existantes sur les politiques climatiques, le financement du développement, la corruption transnationale, la transparence budgétaire, la responsabilité sociale des entreprises et le trafic d'êtres humains, par exemple.
- Établir – à titre de contribution à la RCM de 2016 – une première évaluation du degré de préparation des pays au regard des ODD. Cette action pourrait étayer la collaboration de l'OCDE avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et d'autres entités régionales concernées visant à rendre compte des progrès accomplis s'agissant des ODD et s'appuyer sur la grille d'analyse de l'OCDE destinée à mesurer le bien-être.
- Contribuer à combler les déficits de données et à mettre au point des méthodologies et des capacités afin d'améliorer le système international de contrôle applicable aux ODD, grâce à de nouveaux travaux conceptuels et outils de mesure ainsi qu'en apportant un concours à des initiatives internationales de compilation de données et de renforcement des capacités.

Domaine d'action 3 : Renforcer le soutien apporté par l'OCDE à l'intégration des actions de planification et celle de la formulation des politiques publiques par les pays et faciliter un échange d'expériences entre États sur leurs interventions dans l'optique des ODD

23. Des mesures importantes ont déjà été prises pour mettre fin au problème que représente le cloisonnement de l'action publique. Un livre « *Les essentiels de l'OCDE* » sur l'initiative NAEC et les ODD (à paraître) témoignera de l'évolution de ces efforts, et analysera les conséquences pour les efforts nationaux visant à atteindre les ODD. Les pouvoirs publics commencent déjà à s'appuyer sur les compétences de l'OCDE, au moment même où ils se mettent à planifier la mise en œuvre des ODD. Un nouveau renforcement du soutien apporté par l'OCDE à l'intégration des politiques publiques devrait répondre à la demande exprimée par plusieurs pays.

24. Sur le plan institutionnel, certains pays de l'OCDE mettent déjà en place des mécanismes nationaux pour planifier et coordonner les efforts à déployer à l'échelon de toute leur administration afin de favoriser la mise en œuvre des ODD. D'autres se demandent comment s'adapter au mieux et transposer les objectifs mondiaux dans leur cadre national. L'OCDE s'appuiera sur des forums et des outils existants pour aider les pouvoirs publics des différents pays à mesure qu'ils se mobilisent en faveur du programme intégré que forment les ODD.

25. Actions spécifiques :

- Adapter, piloter et affiner encore les approches en vigueur comme les Examens multidimensionnels par pays de l'OCDE, de sorte que les pays Partenaires puissent s'en servir comme point de départ pour élaborer leur propre stratégie nationale en faveur des ODD.
- Élaborer une proposition de soutien de l'OCDE aux pays Membres pour la préparation de leur stratégie nationale de développement alignée sur les ODD, en fonction de la demande de chaque pays et en tirant des enseignements d'un projet pilote en cours. Cette action suppose d'utiliser des outils et des Examens de l'OCDE (comme les examens de l'ouverture de l'administration) pour faciliter le processus de préparation de la stratégie en question, qui nécessite de mener un dialogue dans le pays avec les parties prenantes concernées.
- Améliorer les outils et instruments pour la cohérence des politiques au service du développement afin d'étayer les efforts de formulation de l'action publique et de suivi, comme c'est le cas avec le Cadre CPDD et les orientations dispensées dans ce domaine.
- Utiliser le réseau en place des centres de gouvernement pour faciliter l'échange d'expériences entre les différents pays afin de favoriser la mise en œuvre des ODD en tant que programme multidimensionnel complexe.

Domaine d'action 4 : Réfléchir aux conséquences des ODD pour les relations extérieures de l'OCDE

26. Il conviendra d'examiner plus avant les conséquences du programme ODD tant pour le contenu et que pour la structure des travaux de l'OCDE avec les non-Membres ainsi qu'avec d'autres organisations internationales. Les programmes régionaux de l'OCDE pourraient constituer un moyen adapté d'aider les pays à mesure qu'ils élaborent et mettent en œuvre des stratégies pour atteindre les ODD. Les forums mondiaux de l'OCDE sont des enceintes bien établies au sein desquelles les pays de l'OCDE et les pays Partenaires peuvent dialoguer sur un pied d'égalité.

27. La relation de l'OCDE avec le système des Nations Unies ne cesse de se renforcer. L'Organisation continuera de se mobiliser aux côtés des entités des Nations Unies et de participer à des

forums de l'ONU puisqu'elle contribue à la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030. Dans tous les domaines, elle s'efforcera de dégager le plus de synergies possibles et d'éviter une duplication des mesures prises par les différentes organisations.

28. Actions spécifiques :

- Repenser l'utilisation des ressources existantes consacrées à la collaboration avec les Nations Unies de façon à permettre à l'OCDE de se mobiliser le plus efficacement possible, en qualité d'observateur permanent auprès de l'ECOSOC et de l'Assemblée générale des Nations Unies, et d'apporter son concours, dans les faits, aux principaux processus et travaux analytiques de l'ONU (comme le Forum de l'ECOSOC sur le financement du développement ou le Forum politique de haut niveau sur le développement durable).
- Déterminer de quelle manière les programmes régionaux de l'OCDE peuvent contribuer à faire avancer le Programme à l'horizon 2030.
- Développer le Forum mondial de l'OCDE sur le développement pour en faire une tribune ouverte – organisée à échéances régulières – à l'échange d'expériences sur la mise en œuvre des ODD et examiner le rôle que pourraient jouer d'autres forums mondiaux de l'Organisation en rapport avec le Programme à l'horizon 2030.
- Développer encore des forums sectoriels/thématiques pour que le dialogue sur les politiques à suivre entre l'OCDE et les pays Partenaires contribue aux efforts déployés à l'appui d'objectifs connexes (comme les forums sur le développement fondé sur les ressources naturelles, sur les chaînes de valeur mondiales (CVM), etc.)

Rendre le Plan d'action de l'OCDE opérationnel

29. Les actions exposées ci-dessus sont censées être intégrées dans le Programme de travail et Budget (PTB) 2017-18 de l'OCDE, en s'appuyant sur des travaux en cours ou programmés. Les actions proposées pourront être encore ajustées et reformulées à la suite des consultations menées au sein des Comités, ainsi qu'avec les pays intéressés.

30. Au fil de l'élaboration du PTB 2017-18, il pourrait être nécessaire d'examiner plus avant la répartition des ressources de façon à renforcer les capacités et compétences essentielles de l'OCDE dans certains domaines, comme la capacité à nouer un dialogue durable avec les pays intéressés sur leur stratégie nationale.

Processus conduisant à la présentation du Plan d'action à la RCM de 2016

31. Après le premier examen par le Conseil de l'avant-projet du Plan d'action, un ensemble de Comités de substance de l'OCDE devraient être invités à réfléchir sur le rôle que peut jouer l'Organisation pour soutenir la réalisation des Objectifs de développement durable. Ces consultations déboucheront sur l'élaboration du projet de Plan d'action, qui sera examiné par le Comité exécutif et le Conseil en mars-avril 2016 en vue de sa présentation à la RCM de 2016.

32. En outre, les Membres coopéreront avec le Secrétariat pour désigner un forum adapté à une consultation périodique, au sein de l'OCDE, portant sur le programme des ODD et le soutien que l'Organisation lui apporte.

ANNEXE

EXEMPLES DES PROGRÈS ACCOMPLIS À CE JOUR POUR ADAPTER LES OUTILS DE L'OCDE AU PROGRAMME À L'HORIZON 2030

1. Dans toute l'OCDE, beaucoup a déjà été fait en préparation du Programme à l'horizon 2030 pour adapter, ajuster ou moderniser les outils existants à l'appui de la réalisation des ODD. Une publication à paraître prochainement dans le cadre de l'initiative relative aux Nouvelles approches face aux défis économiques (NAEC) rendra compte de cette évolution et montrera la voie à suivre pour l'OCDE. La présente annexe contient une sélection d'exemples des progrès accomplis à ce jour.

Repenser le financement du développement : Mobiliser une palette plus vaste de ressources à l'appui du développement durable et en assurer le suivi

2. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement⁴ a reconnu le rôle décisif que joue l'OCDE dans la promotion du programme d'action en matière de financement du développement durable. L'OCDE aide les gouvernements à mobiliser la vaste palette des ressources financières - aide, impôts, investissements étrangers et intérieurs, envois de fonds des travailleurs et activités philanthropiques – nécessaires pour atteindre les ODD.

3. *Fiscalité.* Les ressources intérieures des pays en développement représentent de loin la part la plus importante du financement du développement, et ce, même dans les pays les plus pauvres. En 2012, les recettes fiscales totales collectées en Afrique ont atteint un montant dix fois supérieur à l'aide perçue par le continent au titre de l'aide publique au développement (APD). La fiscalité donne aux gouvernements les ressources nécessaires pour investir dans le développement, atténuer la pauvreté et fournir les services publics ; elle permet en outre de lutter contre la dépendance à l'égard de l'aide.

4. Regroupant 137 pays, le Forum mondial de l'OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales illustre parfaitement la façon dont les normes fiscales internationales peuvent être définies, suivies et adaptées afin de lutter contre la fraude fiscale et les flux financiers illicites à l'échelle mondiale. En réponse à l'appel des dirigeants du G20, l'OCDE a veillé à ce que le projet sur l'Érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices soit mis en œuvre de manière très inclusive et à traduire des règles complexes en orientations concrètes à l'intention des pays à faibles capacités. Les initiatives déployées par l'OCDE pour recueillir des statistiques sur les recettes dans un format transparent et cohérent au niveau international peuvent venir à l'appui de la cible 17.1 des ODD, qui suit l'évolution de la mobilisation des ressources nationales. La base de données SNPC du CAD de l'OCDE permet pour sa part d'assurer le suivi du soutien international apporté à l'amélioration des capacités intérieures de recouvrement de l'impôt dans les pays en développement.

5. *Aide.* L'aide est, et restera, un élément fondamental de ce programme. Au cours des cinquante dernières années, l'OCDE est devenue l'instance incontournable en matière de statistiques de l'aide publique au développement (APD). Afin de concourir au Programme à l'horizon 2030, elle a mis à jour et modernisé son système statistique afin de garantir une notification uniforme de l'ensemble de ses Membres, de prendre en compte des instruments et des dispositifs de financement nouveaux et plus

4. Addis-Abeba, Éthiopie, 13-16 juillet 2015.

complexes, et de créer des incitations à la mobilisation de ressources supplémentaires et à leur affectation là où les besoins sont les plus importants. L'OCDE est à l'origine d'un nouveau cadre de mesure statistique, qu'elle défend ardemment. Intitulé provisoirement « Soutien public total au développement durable » (SPTDD), il a pour objectif d'accroître la transparence et l'efficacité des stratégies de financement dédiées aux ODD. Lors de la Conférence sur le financement du développement, la communauté internationale a demandé à l'OCDE de développer cette mesure [en collaboration] avec les acteurs du développement⁵.

6. *Investissement.* L'OCDE collabore avec le Forum économique mondial afin d'aider les Membres et les pays en développement à optimiser le potentiel de leurs opérations de financement mixte de manière à accroître les ressources consacrées aux ODD, essentiellement les investissements à l'appui des infrastructures durables. L'investissement direct étranger reste une source principale de financement des infrastructures et les travaux de l'OCDE dans ce domaine sont largement reconnus dans les pays en développement.

7. *Envois de fonds des travailleurs.* Les envois de fonds constituent une source importante de revenu et de financement du développement dans de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. L'adoption du Plan d'action d'Addis-Abeba marque une étape importante en direction de la mobilisation des envois de fonds en tant que source de financement du développement. Les travaux de l'OCDE sur les migrations internationales reconnaissent le potentiel considérable que présentent les envois de fonds pour le financement du développement et étudient, entre autres, l'impact de ces envois sur les ménages et les communautés qui en sont les destinataires. Le projet intitulé « Interactions entre les politiques publiques, les migrations et le développement », mis en œuvre dans dix pays en développement, analyse en outre l'influence des politiques sectorielles non migratoires sur la façon dont les ménages utilisent ces envois, et renseigne sur les mesures à prendre pour optimiser leurs retombées positives sur le développement.

8. *Activités philanthropiques.* Le programme mené par l'OCDE dans le but d'assurer un meilleur suivi des flux de capitaux au titre d'activités philanthropiques et de mieux prendre en compte les envois de fonds dans un système élargi de données sur le financement du développement permettra de dégager aisément des enseignements utiles sur la complémentarité entre ces sources de financement et le soutien qu'elles apportent à la réalisation des ODD.

9. Parce qu'il englobe la totalité de ces sources de financement, le programme de l'OCDE peut renforcer la capacité des pays en développement de gérer la complémentarité de ces instruments de financement et la concurrence entre leurs rôles respectifs, tout en stimulant l'efficacité de chacun.

Mesurer le financement climatique et l'objectif des 100 milliards de dollars

10. En octobre 2015, l'OCDE a produit une estimation actualisée des financements climatiques levés dans le cadre de l'engagement souscrit par les pays développés de mobiliser 100 milliards USD par an avant 2020 pour les pays en développement. Lancée en marge des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI, l'étude de l'OCDE intitulée *Le financement climatique en 2013-2014 et l'objectif des 100 milliards de dollars* a été établie en collaboration avec The Climate Policy Initiative en réponse à une demande des co-présidences péruvienne et française de la COP. Ce projet avait pour objectif de renforcer

5. *Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement* (résolution A/RES/69/313, para. 55).

la transparence autour du financement climatique préalablement à la COP21 de Paris, ainsi que dans le contexte du Programme à l'horizon 2030.

11. D'après les méthodologies des pays et les données au niveau des projets recueillies auprès des banques multilatérales de développement, on estime que le volume global des financements publics et privés mobilisés par les pays développés pour aider les pays en développement s'est élevé à 61.8 milliards USD en 2014, en hausse par rapport aux 52.2 milliards USD de 2013. Ces fonds ont été alloués en très grande partie à des activités d'atténuation (77 % en 2013-14), alors que seuls 16 % ont été affectés à l'adaptation, 7 % des financements ayant été attribués à des activités poursuivant ces deux objectifs. Ces montants sont forcément provisoires, et rendent compte des initiatives déployées à l'échelle internationale pour assurer le suivi et la notification du financement climatique. Davantage de travaux sont nécessaires pour poursuivre les progrès dans les domaines des données, du suivi et des méthodologies.

12. L'OCDE maintient son engagement, aux côtés de la communauté internationale, à l'appui d'une amélioration de la compréhension et de la transparence du financement climatique. L'Organisation continuera de développer sa contribution au suivi des financements climatiques publics et privés, aussi bien par le biais du cadre de suivi statistique de son Comité d'aide au développement, que du Programme de recherche collaborative sur le suivi du financement climatique de sources privées qu'elle héberge. Le cadre statistique du CAD permet de saisir en détail les financements bilatéraux et multilatéraux émanant de plus de 16 000 activités en lien avec le climat en 2013-14. À compter de 2017, il assurera également le suivi des financements privés mobilisés dans le cadre du financement du développement (lié au climat). Le Programme de recherche collaborative piloté par l'OCDE étudie les méthodologies pouvant améliorer le suivi des flux privés de financement en coopération avec des institutions publiques de financement, des chercheurs et des gouvernements. Il a abouti à un cadre en quatre étapes utilisé par plusieurs pays dans leurs estimations pilotes du financement climatique.

13. Au nombre des travaux qu'il serait envisageable de mener à l'avenir figurent les activités suivantes :

- Faire progresser les méthodologies dans des domaines clés de la mesure et de la notification du financement climatique, par exemple sur le rôle des prêts, des garanties et des crédits à l'exportation, et la mesure du rôle du renforcement des capacités, de la politique climatique et des contextes nationaux plus vastes propices à la mobilisation du financement privé.
- En fonction de la disponibilité des ressources, du calendrier et des sensibilités politiques, les estimations du financement climatique établies par l'OCDE pourraient être mises à jour pour 2015-16 dans le contexte de l'objectif des 100 milliards USD, en tenant compte de l'évolution de la méthodologie.
- Dégager des enseignements pour l'action publique afin d'accroître et de renforcer l'impact du financement à l'adaptation, par exemple, étudier la façon dont sont employés les différents canaux (accès direct ou indirect) et l'efficacité des différents types d'instrument.

Adapter l'approche de l'Examen multidimensionnel par pays aux ODD

14. Des données semblent indiquer qu'il existe un faible niveau de corrélation dans les performances au regard des OMD. Pour les ODD, il conviendra de renforcer la complémentarité afin de garantir les synergies et de régler les arbitrages. Ainsi, les objectifs 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (Bâtir une

infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) et 12 (Établir des modes de consommation et de production durables) décrivent les capacités productives et économiques dont les pays auront besoin pour atteindre les autres objectifs.

15. Afin de traduire le programme des ODD en politiques nationales, les pays devront s'appuyer sur une approche multidimensionnelle qui rende compte de la complexité inhérente au défi posé par le développement. Les Examens multidimensionnels par pays répondent à ce besoin car ils mettent au jour, à l'aide d'un processus participatif, les obstacles de base auxquels se heurte le développement, de manière à veiller à ce que les résultats ciblés témoignent des préoccupations des citoyens. Sur la base de cette évaluation initiale, l'OCDE, des experts nationaux et des pays partenaires fournissent des analyses et des recommandations ciblées sur les politiques à suivre qui s'attaquent efficacement aux obstacles et permettent d'instaurer un système plus durable à l'appui de la croissance, du bien-être et des ODD.

16. Le cadre analytique des Examens multidimensionnels par pays repose sur le concept suivant : le développement passe par le renforcement des capacités d'une société à traduire de manière continue des ressources monétaires, humaines et naturelles en résultats en matière de bien-être. Le cadre conceptuel de *Comment va la vie ?* de l'OCDE définit le bien-être par les 11 dimensions suivantes de la qualité de vie : revenu, emploi, logement et infrastructure sanitaire, ainsi que liens sociaux, engagement civique et inclusivité des institutions, conditions environnementales, santé et éducation, entre autres. Ce cadre couvre l'équité et l'égalité en analysant la répartition de chacun de ces objectifs. Le bien-être requiert de vastes capacités dans les domaines des institutions, de la production, l'innovation, la gouvernance, la finance, la protection sociale et la gestion environnementale.

17. Ce cadre est en accord avec les 17 ODD, qui portent aussi bien sur les résultats au regard du développement que sur les capacités structurelles nécessaires pour les atteindre. Lorsque tous les indicateurs des ODD auront été définis, l'OCDE mettra à jour la comparaison et le suivi des plans d'action provenant des Examens multidimensionnels par pays.

18. Plusieurs éléments supplémentaires peuvent être développés pour mettre davantage les Examens multidimensionnels à l'appui de la réalisation des ODD. Il s'agit notamment, en premier lieu, de continuer à élargir et à développer la composante environnementale de l'analyse ; deuxièmement, d'évaluer la capacité statistique des pays de mesurer leurs progrès au regard des ODD dans le cadre de l'évaluation initiale de l'Examen multidimensionnel ; et troisièmement, également dans le cadre de l'évaluation initiale, d'évaluer le niveau de coopération et d'engagement des donateurs à l'appui des ODD dans le pays.

19. À terme, les Examens multidimensionnels pourront être utilisés comme un outil pleinement intégré pour l'élaboration des stratégies nationales en matière d'ODD, couvrant la fixation des priorités, la conception de plans d'action reposant sur des données concrètes et les cadres de suivi correspondants qui permettent un apprentissage et une amélioration continus.

Mettre en place une méthodologie pilote du soutien apporté par l'OCDE aux Stratégies nationales de développement

20. Une nouvelle méthodologie est à l'essai, dont l'objectif est de permettre aux Membres de tirer parti de l'expérience de l'OCDE en considérant l'Organisation comme un laboratoire intégré d'innovation pour l'action publique, au sein duquel l'analyse reposant sur des données concrètes est associée à la réflexion stratégique. Cette méthodologie reconnaît qu'en matière de planification nationale à long terme et de planification stratégique, il n'existe pas de stratégie unique, mais des principes communs au nombre desquels figurent : la promotion d'une approche de l'action publique inclusive et à l'échelle de l'ensemble

de l'administration ; le renforcement des capacités pour ce qui est des méthodes de planification stratégique ; le recours combiné à des méthodes prospectives et à des analyses portant sur l'économie et le bien-être.

21. Cette méthodologie pilote prévoit un processus d'une durée de 12-18 mois au cours duquel l'OCDE interviendrait, pour prêter son concours, lors de trois phases d'activité : (1) définition de l'orientation stratégique ; (2) planification stratégique ; et (3) mise en œuvre efficace du plan approuvé par le gouvernement. La constitution de groupes de travail conjoints constitués d'experts de l'OCDE et de représentants des centres de gouvernement et des principaux ministères, ainsi qu'une stratégie visant un engagement plus vaste aux côtés des partenaires sociaux et des autres parties prenantes favoriseraient l'instauration d'une approche de l'action publique inclusive et à l'échelle de l'ensemble de l'administration.

22. *Phase 1 : Phase de définition de l'orientation stratégique.* Cette phase débute par une évaluation contextuelle exhaustive du pays, qui rassemble toutes les analyses pertinentes de l'OCDE. L'Organisation prête ensuite son concours à la mise en pratique des principes d'action publique inclusive et d'administration ouverte. Une vision à long terme pour le pays, directement applicable, est élaborée via un processus participatif au cours duquel le gouvernement national et d'autres acteurs mettent à profit les compétences de l'OCDE en matière de prospective pour élaborer conjointement leur vision commune. Enfin, l'OCDE participe à la conception du processus d'intégration de cette vision aux systèmes de définition des objectifs et de mesure des performances.

23. *Phase 2 : Phase de planification stratégique.* Au cours de cette phase, les experts de l'OCDE collaboreront avec des experts nationaux pour produire une analyse intégrée des politiques et définir les répercussions budgétaires. Cette phase s'articule autour d'un ensemble de modules complémentaires. Le cadre de mesure multidimensionnel spécifique au pays fait fond sur le cadre de bien-être de l'OCDE et les ODD et prend en compte les éléments culturels spécifiques de la vision. Une analyse des écarts permet de mettre en correspondance les objectifs et les cibles de la stratégie nationale de développement et les indicateurs, de manière à évaluer les écarts. La feuille de route recense les mesures à prendre pour mener à bien la stratégie nationale de développement, qui comporte : (i) l'évaluation de l'impact des réformes sur les indicateurs économiques, la répartition des revenus et l'environnement, (ii) la modélisation de l'impact net des politiques sur le bien-être global de manière à rassembler les dimensions économiques et non-économiques du bien-être et du développement durable. L'ensemble définitif d'indicateurs est mis au point, suite à l'adoption par le gouvernement de la vision et des objectifs qui lui sont associés. Enfin, la planification budgétaire permet de prévoir les ressources appropriées nécessaires à chacun des objectifs concrets de la stratégie.

24. *Phase 3 : Soutenir la mise en œuvre efficace du plan approuvé par le gouvernement.* En mettant à profit les compétences de l'OCDE, les Membres définissent clairement les rôles et les attributions de chaque ministère, ce qui permet de favoriser une gouvernance stratégique à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de soutenir le processus d'exécution du budget.

Piloter un programme d'action complexe et multidimensionnel : le rôle des Centres de gouvernement

25. Lors de la réunion de 2015 des Centres de gouvernement de l'OCDE, qui a rassemblé les chefs de cabinet de premiers ministres ou de présidents de 40 pays, les participants se sont particulièrement intéressés au rôle de l'échelon central dans la conduite des travaux prioritaires de l'administration. Face à l'intérêt manifesté pour la capacité de l'échelon central de gérer des programmes d'action de grande

ampleur, l'OCDE a proposé que le Réseau se réunisse mi-2016 pour examiner en détail les aspects concrets de la conception et de la mise en œuvre dans un domaine d'action plus spécifique tel que celui des ODD, et dans des domaines comme l'intégrité. Cette réunion devrait :

- contribuer à la mise en commun des bonnes pratiques relatives à la conception, au pilotage et à la mise en œuvre de politiques complexes, sur la base d'expériences concrètes de la définition et, de plus en plus, du pilotage de programmes d'action complexes à l'échelle de toute l'administration.
- permettre de dresser la liste des chantiers de gouvernance publique en lien avec les ODD, que le Centre devrait piloter lui-même, et d'étudier le soutien que l'OCDE pourrait apporter dans ces domaines.

26. Pour les gouvernements, l'alignement des politiques est un enjeu fondamental dans le contexte des ODD, compte tenu de l'étendue et de la complexité de ces objectifs, des expériences mitigées de la plupart des gouvernements en matière de collaboration horizontale, et de la nécessité d'associer un nombre inédit d'acteurs publics et privés à la formulation et à la mise en œuvre des politiques. La mise en œuvre des ODD représente un défi de gouvernance sans précédent, qu'il convient de piloter comme il se doit.

27. Le centre de gouvernement est doté d'un certain nombre d'atouts qui présentent une utilité pour le programme d'action des ODD. Premièrement, sa neutralité politique. Deuxièmement, sa capacité de rassemblement, empruntée au chef du gouvernement, et qui lui permet de faire pression sur les départements pour les encourager à ajuster leurs politiques et à engager des ressources. Le chef du gouvernement n'a théoriquement pas besoin, pour ses priorités, d'atteindre le consensus par un compromis ou des négociations fondées sur le plus petit dénominateur commun. Troisièmement, si les ministères sectoriels, même ceux dotés d'une expertise technique, risquent de n'avoir que peu d'expérience des politiques transversales, le centre de gouvernement allie un savoir-faire en matière de coordination à une sensibilité politique.

28. Les centres de gouvernement pilotent en outre fréquemment des initiatives transversales qui, pour nombre d'entre elles, ont pour objectif d'améliorer les processus de gouvernance. Elles peuvent notamment porter sur la transparence et la lutte contre la corruption, les achats publics et l'infrastructure, la politique de la réglementation et la numérisation. Le centre de gouvernement est chargé de fixer les normes, de formuler des orientations aux départements et aux organismes, et de suivre et d'évaluer les résultats et les niveaux de conformité.

Un nouveau cadre de l'OCDE pour la cohérence des politiques au service du développement

29. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 demande à tous les pays de « renforcer la cohérence des politiques de développement durable » (cible 17.14 des ODD), dans le cadre de la mise en œuvre des ODD. La cohérence des politiques de développement durable (CPDD) est fondamentale pour mettre au jour les interactions entre les secteurs, comprendre leurs implications et éclairer les décisions à prendre pour atteindre les ODD. Elle est essentielle pour garantir que les progrès accomplis au regard d'un objectif contribuent aux avancées dans d'autres objectifs, et pour éviter le risque de progresser dans un seul domaine au détriment des autres objectifs.

30. *Le Cadre CPDD de l'OCDE* apporte un soutien concret aux gouvernements qui souhaitent adapter leurs dispositifs institutionnels et leurs processus d'élaboration des politiques à la mise en œuvre

des ODD, en conciliant des objectifs économiques, environnementaux et sociaux qui risquent d'être antagonistes. Il constitue un outil permettant de :

- *Recenser tous les ODD et leurs cibles afin de mettre au jour et de gérer les interactions critiques (arbitrages et synergies) entre les sphères économique, sociale et environnementale*, par exemple, entre les objectifs relatifs à l'eau (ODD 6), l'énergie (ODD 7) et l'alimentation (ODD 2). L'agriculture est le secteur le plus gros consommateur d'eau à l'échelle de la planète ; de l'énergie est nécessaire pour produire et distribuer l'eau et la nourriture ; et la production alimentaire et la chaîne d'approvisionnement représentent près d'un tiers de la consommation mondiale totale d'énergie. Des tensions risquent de survenir en cas d'arbitrages, réels ou perçus, entre ces divers objectifs.
- *Garantir la cohérence des décisions entre différents niveaux de gouvernance*. Il s'agit là d'un point essentiel dans une économie mondiale de plus en plus interconnectée où les risques systémiques ont des liens inextricables entre les échelons mondial et nationaux, qu'il convient de gérer. Les mesures visant à relever les enjeux de développement durable peuvent se prendre au niveau mondial (changement climatique et autres risques systémiques, par exemple) ; au niveau national ou régional (modifications législatives ou changement d'orientation des politiques économiques, budgétaires et commerciales) ; et au niveau local (détails spécifiques de l'aménagement du territoire ; modes d'habitat humains, ou planification des transports).
- *Réfléchir aux retombées de l'action publique « ici et maintenant », « ailleurs » et « plus tard »*. Cette démarche permet d'appréhender la façon dont les mesures prises en faveur du bien-être aujourd'hui dans un pays particulier peuvent influencer sur le bien-être dans d'autres pays ou des générations futures (impact à long terme des politiques aux niveaux national et mondial). Ainsi, les mesures de soutien des combustibles fossiles sont souvent à l'origine de distorsions économiques, sociales et environnementales aux conséquences non intentionnelles. Les combustibles fossiles sont responsables de la majorité des émissions mondiales de gaz à effet de serre, et les subventions dont ils bénéficient – qui se sont élevées à 510 milliards USD au niveau mondial en 2014 – en plus de contribuer au changement climatique, ont des incidences sanitaires, nuisent à l'efficacité des incitations à investir dans les énergies renouvelables, et peuvent, dans la plupart des cas, être remplacées par un soutien plus efficace et mieux ciblé aux populations défavorisées.

31. Le Cadre CPDD contient des orientations pour : (i) mettre en place des dispositifs institutionnels à l'appui de la cohérence, notamment l'engagement et l'impulsion politiques, les capacités de coordination et les systèmes de suivi ; (ii) gérer les interactions entre les politiques à différents niveaux de manière à déceler et résoudre les antagonismes ; (iii) analyser les facteurs contextuels qui favorisent ou qui entravent la cohérence des politiques de développement durable ; et (iv) anticiper les conséquences non intentionnelles des décisions. Il comporte des modules thématiques sur la sécurité alimentaire, les flux financiers illicites et la croissance verte.

Adapter les systèmes statistiques des pays en développement aux ODD

32. L'intérêt et l'attention politiques pour les statistiques n'ont jamais été aussi élevés, comme l'ont prouvé deux réalisations majeures survenues au cours de l'année 2015 : (i) le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, et (ii) l'adoption, lors de la 70^e Assemblée générale des Nations Unies, du cadre d'action des ODD qui contient une référence directe au suivi, à l'évaluation et à la reddition de comptes. Ces deux réalisations exigent davantage de données ventilées de qualité, un renforcement des capacités et un soutien plus

appuyés aux statistiques afin de veiller à ne laisser personne de côté. La réalisation des ODD et la mesure des progrès accomplis dans cette direction dans les pays en développement constituent un défi sans précédent pour l'écosystème actuel de données. Les objectifs réclameront des systèmes statistiques réactifs, capables de suivre les progrès des pays en développement au regard d'une gamme beaucoup plus large de résultats et de processus.

33. Les innovations technologiques et institutionnelles offrent des perspectives nouvelles dans les domaines du recueil, de la production, de la diffusion et de l'analyse des données. Toutefois, la technologie à elle seule ne pourra apporter les réponses à tous les défis qui s'annoncent. Il n'en demeure pas moins que le développement des capacités nécessaires pour exploiter cette technologie et les mesures visant à promouvoir leur adoption par les gouvernements et les communautés peuvent avoir des retombées phénoménales sur les avancées des ODD dans les pays en développement.

34. Les systèmes statistiques nationaux (SSN), en particulier ceux des pays en développement, continuent de se heurter à des difficultés considérables dans la production de données statistiques de qualité. Ces pays auront par conséquent besoin d'un soutien non négligeable pour mettre en place et maintenir des capacités efficaces qui leur permettront de produire des statistiques de qualité, et pour concevoir des dispositifs de diffusion de données garants de la mise à disposition des informations appropriées à des fins d'amélioration de l'action publique.

35. L'OCDE et PARIS21 peuvent contribuer à remédier à la pénurie de données relatives aux pays en développement, notamment en exploitant les perspectives offertes par la « révolution des données », notamment les données massives et les partenariats public-privé dans l'écosystème de données, par l'élaboration, entre autres, de bases de données, d'outils, de lignes directrices et de normes/protocoles, et dans le cadre d'une collaboration étroite avec le nouveau Partenariat mondial pour les données du développement durable.

36. Les résultats de cette contribution sont :

- Une meilleure sensibilisation des membres de PARIS21, des pays en développement, des institutions internationales, des sommets mondiaux/enceintes à haut niveau sur le développement et des dirigeants des pays donneurs :
 - Au rôle essentiel des statistiques dans l'élaboration de politiques reposant sur des données concrètes et le suivi des résultats (y compris le suivi des progrès en direction des ODD) et à l'importance des capacités statistiques nationales des pays en développement, afin de permettre à ces derniers de répondre à l'ensemble des besoins en données aux échelons national, régional et international ;
 - Aux écarts de niveaux des capacités statistiques des pays en développement, et aux mesures les plus à même d'améliorer ces capacités ; et
 - Aux perspectives offertes par la « révolution des données » et aux risques qu'elle présente, notamment les données ouvertes et les données massives, les partenariats public-privé et les autres innovations technologiques et institutionnelles.
- Un recours accru des membres, des institutions internationales intervenant dans le développement et des pays en développement aux informations statistiques, afin d'éclairer les décisions en matière de développement et d'encadrer leur mise en œuvre.

- Un renforcement de la collaboration entre les membres et les autres partenaires qui soutiennent le développement efficient des statistiques dans les pays en développement.
- L'amélioration des capacités des pays en développement de produire, d'archiver, de diffuser, d'analyser et d'utiliser les statistiques pour formuler leur politique de développement et en assurer le suivi, répondre aux besoins en données nationales, régionales et internationales, et contribuer ainsi à l'amélioration de l'efficacité du suivi des priorités nationales et des ODD.

Élargir la portée et la pertinence du PISA : Mettre le PISA au service du développement

37. Le programme Éducation 2030 de l'UNESCO, qui s'inscrit dans le cadre des ODD, met l'accent sur la qualité, l'équité et la mesure des résultats d'apprentissage chez les jeunes enfants et jusque chez les adultes actifs. Il s'agit désormais pour ce programme de définir des indicateurs mondiaux sur l'éducation pouvant être mesurés et suivis à l'échelle mondiale sur la durée. Le Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) mesure déjà les avancées accomplies en direction de la réalisation de l'ODD consacré à l'éducation dans plus de 80 pays. L'amélioration des instruments du PISA, entreprise dans le cadre du projet intitulé *Mettre le PISA au service du développement* permettra à un nombre croissant de pays, en particulier des pays à faible revenu, de participer au suivi.

38. Depuis son lancement en 1997, le PISA est devenu la référence incontestée de la qualité des systèmes éducatifs dans le monde entier. La question « Qu'importe-t-il, en tant que citoyen, de savoir et de savoir-faire ? » sous-tend l'évaluation de la qualité, l'équité et l'efficacité de l'enseignement scolaire menée par le PISA. L'enquête PISA évalue dans quelle mesure les élèves de 15 ans ont acquis les connaissances et compétences clés essentielles pour participer pleinement aux sociétés modernes. Tous les trois ans, l'enquête PISA évalue les connaissances et les compétences d'élèves de 15 ans dans des contextes disciplinaires clés tels que le langage, les mathématiques et les sciences, mais également dans des contextes transdisciplinaires importants, notamment la résolution de problèmes, la collaboration et les compétences globales. Elle ne se contente pas de vérifier la capacité des élèves de reproduire ce qu'ils ont appris dans ces domaines, elle examine également dans quelle mesure ils sont capables de se livrer à des extrapolations à partir de ce qu'ils ont appris et d'appliquer ces connaissances dans des contextes non familiers, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école. Cette approche tient compte du fait qu'aujourd'hui, les sociétés apprécient la réussite moins en fonction des connaissances des individus que de leur capacité à utiliser ces connaissances. Le dernier cycle de résultats, PISA 2015, sera publié en décembre 2016.

39. En 2014, l'OCDE et un certain nombre de partenaires ont lancé une initiative intitulée *Mettre le PISA au service du développement*, à laquelle participent sept pays : Cambodge, Équateur, Guatemala, Honduras, Paraguay, Sénégal et Zambie. Ce projet vise à définir la contribution optimale du PISA à une élaboration des politiques reposant sur des données concrètes dans les économies à faible revenu et à revenu intermédiaire. Il contribue directement à la définition et à la mesure des objectifs, des cibles et des indicateurs d'Éducation 2030 des Nations Unies, en particulier à ceux en lien avec les résultats de l'apprentissage : la Cible 4.1 et l'indicateur 4.1.1 - *Pourcentage des enfants/jeunes qui maîtrisent au moins (i) à la fin du cycle primaire et (ii) à la fin du premier cycle du secondaire les normes d'aptitudes minimales en (a) lecture et en (b) mathématiques.*